



Compte rendu de la Commission de déontologie du 21 septembre 2026

Grande nouveauté pour cette commission de déontologie. Elle est désormais présidée par Yannick Letranchant. Autre changement : nous aurons quatre réunions par an. Les organisations syndicales ont enfin été entendues à ce sujet. Toutes réclamaient plus de réunions pour aborder l'ensemble des questions déontologiques, très nombreuses à chaque séance.

Pascal Doucet-Bon, ancien président, qui siège toujours en commission, a rejoint la médiation auprès de Jérôme Cathala. Il sera à l'antenne le premier vendredi du mois à 12 h 30 sur franceinfo, canal 16.

Présents : Yannick Letranchant (président), Eve Demumieux (adjoite), Julien Duperray (directeur de la rédaction nationale), Pascal Doucet-Bon (médiation), Nicolas Marut (directeur franceinfo, canal 16), Stéphanie Lafuente (directrice adjointe de l'information régionale) et Pascale Lagorce (numérique régional), Stéphane Sitbon-Gomez (directeur des programmes et des contenus), Ines Le Chatelier (cheffe de cabinet), Willy Bracciano (directeur adjoint de l'information Outre-Mer), Pascal Golomer (directeur adjoint des sports).

SNJ CGT FTV : Guillaume Le Gouic (réseau régional), Cécile Laronce (rédaction nationale), Ariihoe Tefaafana (Outre-Mer).

Soupçons de publi-reportages

Le SNJ CGT FTV revient sur un sujet diffusé dans le journal de 13 h du 17 août 2026 concernant Airbnb. Le reportage s'apparente plus à un publi-reportage sur les nouveaux services proposés par le géant américain.

Pour Julien Duperray, l'angle du sujet était de montrer qu'Airbnb se lance dans la location de voitures pour concurrencer Booking. *« Le sujet débute avec la présentation du service. Il y avait un comparatif de prix et ce reportage montre qu'Airbnb est plus cher que ses concurrents. On a montré qu'Airbnb est le moins rentable. On a choisi un angle. »*

SNJ CGT FTV : *« Pourquoi ne pas avoir parlé dans ce sujet des dérives d'Airbnb alors ? »*

Selon le directeur de la rédaction nationale : *« On a fait d'autres sujets sur Airbnb qui parlent de nuisances dans les villes. »*

Toujours au sujet d'Airbnb, le replay d'un sujet diffusé le 3 juin 2026, intitulé **« Airbnb : la nouvelle planque des narcos »**, a disparu. Dans l'application franceinfo,

sur la page du 20h du 3 juin, le sujet n'apparaît plus dans la liste des reportages passés à l'antenne, et pourquoi, pour le 20h du 3 juin, est-il indiqué : « *La vidéo n'est pas disponible* » ?

Pour trouver trace de cette enquête, il faut aller sur le compte YouTube de @franceinfo, ainsi que sur les comptes X et Facebook du 20h.

Julien Duperray : « *Les JT sont tous disponibles un mois sur le site en intégralité, pour les magazines, c'est un an. Il n'y a pas de volonté d'occultation de ce sujet qui est présent sur les réseaux sociaux. La direction s'engage à le rajouter dans le sommaire du JT où le sujet n'apparaît plus.* »

À propos des coupes...

Une question récurrente posée par le SNJ concerne des coupes ou raccourcis de sujets du 13h et du 20h pour les réseaux sociaux qui, parfois, changent le sens du propos. Trop souvent, les auteurs du sujet télé ne sont pas consultés sur ces coupes.

Julien Duperray : « *L'intégralité des sujets diffusés en horizontal ne sont pas coupés, sauf quand il y a une erreur. Concernant les sujets coupés, ils représentent 5 % des sujets diffusés sur les réseaux sociaux. Ils sont coupés car le mode de consommation des sujets sur les réseaux sociaux n'est pas le même. Le but est de les mettre le plus vite possible sur les réseaux. Donc, s'il fallait appeler chaque journaliste, cela serait compliqué. Surtout, cela devrait se faire entre 20h30 et 21h. Les coupes sont réalisées par Brut. Les rédacteurs en chef et les adjoints qui connaissent la rédaction les valident (Sama Soula, Jean-François Monnier et Sylvain Lequesne). Si un sujet est dénaturé, il faut avertir la direction, car on est très réactifs pour effectuer des changements.* »

Et de préciser : « *Quand un journaliste a un sujet sensible, il peut envoyer un mail et avertir les trois rédacteurs en chef pour qu'on prenne le temps de publier le sujet.* »

Une confusion sur franceinfo, canal 16

La CFDT revient sur la diffusion d'une photo en août dernier, à la suite du décès du sénateur François Patriat. L'illustration en off montrait un autre sénateur, Hervé Marseille, sur franceinfo TV, canal 16.

Nicolas Marut répond avec un ton agacé : « *C'est une erreur, ce jour-là, qui a été commise. Le Bocal (bureau qui centralise l'info sur l'antenne), situé au 3e étage, décide de traiter l'info en off.*

Une demande a été faite à la médiathèque pour récupérer une vidéo de François Patriat. Or, il n'y a personne à la médiathèque pour répondre à cette demande.

Dans le Bocal, il y a un rédacteur en chef, un responsable d'édition et un chargé d'édition.

La chargée d'édition fait une recherche dans le logiciel Dalet et croit identifier Patriat. Elle demande validation au chef d'édition. Le chef d'édition regarde et valide l'image. La rédactrice en chef, elle, ne valide pas l'image qui est découpée et mise dans une capsule pour diffusion. La mauvaise image passe à l'antenne à 14 h.

L'erreur a été identifiée. On a immédiatement corrigé à l'antenne. La capsule a été refaite avec la photo de François Patriat. Le correctif et les excuses sont présentés à 18 h à l'antenne. Donc, nous avons eu deux erreurs commises ce jour-là.

Les personnes ont été convoquées pour s'expliquer. Et on a renforcé les process en faisant porter à la connaissance de tous les rédacteurs en chef les consignes, pour leur rappeler quel est leur travail précis sur tout le processus.

Philippe Corbé a mis en place une charte de rectification. Quand on fait une erreur, on doit vite la signaler. Et on s'excuse sur tout support. On rectifie : "Pardonnez-nous, on s'est trompés." Donc, il faut rectifier, mais aussi s'excuser. »

Cette réponse mérite toutefois quelques précisions du SNJ CGT FTV : ce qui est préjudiciable, c'est le poids porté sur la chargée d'édition. Elle a été convoquée, avec courrier recommandé, à un entretien préalable à une sanction. Pour rappel, la vidéo de F. Patriat, commandée par mail à 12 h 15 à la médiathèque, n'a pas été livrée à temps car il y avait un problème de sous-effectif. La vidéo est livrée une heure et demie plus tard. Donc, à 14 h, une vidéo avec non pas François Patriat, mais Hervé Marseille, passe à l'antenne.

Au total, trois personnes ont été convoquées, alors que la chaîne de responsabilité est beaucoup plus large. Pour rappel, le journal de 14 h du 19 août était chaotique. Il fallait gérer l'actu chaude concernant l'influenceuse dont le corps calciné avait été retrouvé dans les vignes près de Nîmes. La chargée d'édition devait déflouter l'image de l'influenceuse tout en cherchant la vidéo de F. Patriat.

À 14 h 20, la chargée d'édition est informée de l'erreur concernant la vidéo de F. Patriat et la signale à toute l'équipe, qui comprend bien plus que trois personnes.

Autre interrogation : pourquoi le présentateur ne fait-il pas d'excuses dans le JT de 15h ?

Réseau régional ICI TV

Conflit d'intérêt ?

La CFDT aborde le cas d'un journaliste-présentateur de France 3 élu maire d'une commune lors des dernières élections municipales.

La direction explique : « *Il ne peut plus faire de plateau, ni de chronique. Il peut faire des reportages télé en dehors de tout sujet politique. Les journalistes sont des citoyens comme les autres, et ils ont le droit d'être élus et de participer à la vie politique.* »

Les syndicats soulignent que tout est politique.

Selon **Pascal Doucet-Bon**, il faut faire le lien avec l'exécutif local ou de la métropole au sens large. « *Mais cela ne doit pas être une sanction non plus pour le journaliste.* »

Néanmoins, ce journaliste continue d'intervenir en direct et réalise des plateaux.

Pour la direction, réaliser un plateau ou un direct n'est pas interdit...

Le SNJ CGT FTV précise qu'une note sur les journalistes élus est consultable sur l'intranet.

Récupération d'images de productions extérieures

Le SNJ CGT FTV évoque l'utilisation d'images extérieures pour des sujets sportifs, politiques ou autres. Certaines tournées par la Prévention routière n'ont pas été signalées à l'antenne de France 3 Lille.

Selon la direction de l'information régionale, pour les sports, nous sommes contraints par les droits, et c'est 30 secondes qui suivent la compétition sportive. Pour la politique, on indique qui fournit les images.

Concernant les off du meeting aérien à Cambrai, cela a été crédité. En revanche, pour la nouvelle campagne de prévention routière, les images n'étaient pas créditées.

Pascal Doucet-Bon précise : « *Il faut "brûler" les synthés pour les rediffusions des images, de façon à être incrustés une bonne fois pour toutes.* »

Une autre situation a été soulevée par le SNJ concernant un reportage du service des sports. Dans le sujet diffusé dans *Stade 2 la Quotidienne*, la plupart des images ont été tournées par la Fédération française de basket .

Pascal Golomer, directeur de la rédaction des sports : « *Effectivement, les images tournées par la Fédération de basket représentaient 1 min 15 sur un sujet de 2 min. Le journaliste connaît bien cette équipe composée de joueuses qui ont rejoint la sélection à la toute dernière minute. C'était signalé à la fin du sujet. Mais, dès les premières secondes, il aurait fallu l'indiquer. On doit être vigilants et indiquer quand les images ne sont pas tournées par nos équipes.* »

Climat en berne

À propos du climat, le **SNJ CGT FTV** soulève des propos à l'antenne qui, parfois, minimisent le réchauffement climatique...

Ce fut le cas à France 3 Lille, à la suite d'une première canicule, où la présentatrice, après une chronique sur les dômes de chaleur, déclare : « *Et puis ça fait plaisir quand même, hein, ce beau temps qui arrive...* »

Idem avec un sujet « beau temps et apéro » le 24 mai 2026. Le lendemain, le rédacteur en chef de l'édition commande un autre sujet sur ceux et celles qui profitent du beau temps.

Pascale Lagorce, numérique régional : « *Sur le sujet des effets du dérèglement climatique, plus de 22 sujets ont été entièrement consacrés à cette thématique sur l'antenne de Lille. On a conscience du dérèglement climatique. Nous avons relancé les rédacteurs en chef pour que l'encadrement soit formé aux enjeux climatiques.* »

SNJ CGT FTV : « *La présentatrice qui explique que "cela fait plaisir, ce beau temps qui arrive !" ruine la chronique en une seule phrase, non ?* »

Pascale Lagorce : « *D'où l'intérêt de relancer ces sessions de formation pour l'encadrement et les présentateurs.* »

Du bruit et des odeurs à Beaugency

Le SNJ CGT FTV évoque un sujet diffusé sur un rassemblement de voitures et motos américaines pétaradant en pleine période de canicule. Les impacts sur l'environnement ne sont jamais abordés dans ce sujet.

Pascale Lagorce (numérique régional) : « *L'angle retenu était de montrer s'il existait encore un engouement pour ce type de manifestation dans le contexte de ce qui se passe aux États-Unis.* »

Un festivalier en arrêt de travail

Le SNJ CGT FTV évoque la situation du rédacteur en chef de France 3 Côte d'Azur qui parade sur les marches du Palais du Festival de Cannes alors qu'il est en arrêt de travail depuis plusieurs mois.

Pascale Lagorce (numérique régional) : « *Quelle que soit la fonction, la direction n'a pas à savoir ce que fait un salarié de FTV sur son temps personnel.* »

SNJ CGT FTV : « *Ce n'est pas ce que nous disons. Représentait-il FTV à l'invitation du Club de la presse lors de cette soirée ?* »

Pascale Lagorce : « *Il ne représentait pas l'entreprise, il y était à titre personnel.* »

Dernière minute : dans un mail adressé au personnel de France 3 Côte d'Azur, il est indiqué que le rédacteur en chef – absent depuis des mois et photographié sur les marches du Festival de Cannes – a quitté l'entreprise...

Numérique régional

Le SNJ CGT FTV soulève un fait très grave : la signature d'une autrice partie en retraite au printemps a tout simplement disparu du site de France 3 Centre.

(Retrouvez les rédactions de Dominique Pouget [ici](#) )

(Retrouvez [l'article](#)  et le [reportage](#)  sur Michel Gressier et ses cerfs-volants dans son atelier.)

Pascale Lagorce (numérique régional) : « *Après les différentes investigations menées auprès des services concernés, il n'y a eu aucune suppression volontaire. Il s'agit d'un problème technique, d'un bug, sans qu'il soit possible d'en connaître l'origine. Contacté, le rédacteur en chef a réagi et le nom de la journaliste est de nouveau mentionné. On comprend l'émotion que cela a suscitée auprès de l'autrice. Tout est mis en œuvre pour rétablir la situation au plus vite. Merci de l'alerte.* »

SNJ CGT FTV : « *Mais quand on enlève le nom d'une personne, il y a une trace, non ? Qui a agi ?* »

Pascale Lagorce : « *À aucun moment, il n'y a une trace de quelqu'un qui l'aurait enlevé. Nos comptes sont liés à nos adresses mails. Sa boîte ayant été supprimée, peut-être que cela a été fait automatiquement. La direction reconnaît que, sur le numérique, il y a parfois des bugs techniques.* »

Les bugs techniques ont bon dos...

Pôle Outre-Mer

Le SNJ aborde la délicate question des procès où des mineurs sont victimes. Dans un reportage diffusé sur Réunion La 1ère, le nom d'un auteur présumé d'une infraction à caractère sexuel est cité. Dans ce cas, il n'est pas difficile d'identifier les victimes mineures.

Lien pour visionner le JT du 24 août, 1^{er} reportage, c'est [ici](#) .

Willy Bracciano (directeur adjoint de l'information Outre-Mer) : « *Avec le recul nécessaire, nous devons privilégier le principe de précaution, même quand il y a un risque potentiel d'identification des victimes mineures. Notre responsabilité est collective. On sait qu'à ce stade, aucun élément ne permet d'affirmer qu'une ou plusieurs victimes aient pu être identifiées. À ce stade, nous n'avons reçu aucune plainte. Le sujet a été validé. Nous n'avons pas retiré le sujet du JT, mais on a retiré tous les replays des réseaux sociaux. Et l'agresseur présumé ne porte pas le même nom de famille que la victime.* »

SNJ CGT FTV : « *Il y a contradiction entre le JT et les réseaux sociaux. Et on est sur une île où tout le monde se connaît. Une des victimes pourrait porter plainte contre FTV. Le procureur de la République pourrait aussi le faire.* »

La direction reconnaît qu'elle va revenir vers la rédaction en chef car il y a contradiction. « *Avec ou sans le nom de famille, il est difficile de traiter une affaire sans détail.* »

Une information passée sous silence...

La rédaction de Polynésie La 1ère a choisi de ne pas évoquer, ni en radio, ni à la télévision, ni sur le numérique, une information relative à l'interpellation et au placement en garde à vue d'un jeune rameur polynésien à Singapour, en marge des championnats du monde de va'a.

Willy Bracciano : « La décision a été prise aussi avec l'accord des trois journalistes présents sur place. Cette décision a été suivie par la direction locale. C'était une décision provisoire dans l'attente d'avoir plus d'infos. Ce qui a été fait ensuite. Cela concernait un mineur. Aucune charge n'a été retenue contre lui. La direction indique qu'elle n'a reçu aucune consigne de la part du Quai d'Orsay, du consulat ou autre pour ne pas donner cette info. »

Ariihoe Tefaafana (CGT), présent à Singapour, précise : « Nous avons eu l'info à notre retour à Tahiti. Nous avons préparé un article pour le publier sur Internet. Mais, en accord avec les responsables du jeune mineur, nous avons différé la publication tant qu'il n'avait pas quitté le pays. Publier l'article aurait pu en effet compliquer son retour. Donc, on a pris la décision d'attendre sa deuxième audience pour avoir plus d'infos et pour avoir les bonnes sources. »

Carte blanche d'Adèle Haenel

Le SNJ CGT FTV et la CFDT reviennent sur la polémique liée à la dépublication du replay de l'émission *La Grande Librairie*, où Adèle Haenel s'exprime sur le conflit israélo-palestinien.

Pour répondre à la question, les membres de la commission de déontologie ont eu la surprise de voir débarquer Stéphane Sitbon-Gomez et sa directrice de cabinet, Ines Le Chatelier.

Stéphane Sitbon-Gomez : « Les fortes réactions en externe, mais aussi en interne, sur cette question très importante ont engendré une polémique. L'une des plus fortes sur les 18 derniers mois sur FTV. Des erreurs qui ont pu être commises. Dans *La Grande Librairie*, il avait été choisi de donner une carte blanche à Adèle Haenel. Dès l'après-midi, on savait qu'Adèle Haenel parlerait de Gaza. On avait choisi de ne rien lui demander ou de changer son texte, et il était prévu de tout diffuser intégralement.

Concernant Gaza et l'emploi du mot génocide ou pas, il y a eu beaucoup de propos dans *La Grande Librairie* à ce sujet. Beaucoup d'artistes se sont exprimés sur le conflit au Proche-Orient avec des angles et points de vue différents.

On a eu, le soir même, de nombreuses saisines de l'Arcom. À la fin de la carte blanche, il n'y a pas eu de reprise de l'antenne par notre animateur. La fin de la carte blanche a été suivie d'applaudissements. Ce qui donne le sentiment que cette carte blanche pouvait manquer d'encadrement. Le jeudi matin, nous avons pris la décision de dépublier le replay. »

Stéphane Sitbon-Gomez précise : « La dépublication, c'est un principe de précaution, tant que l'Arcom n'a pas statué. Au vu de ce qui s'est passé, la dépublication du replay a suscité une forme de censure en tant que telle et un tollé s'en est suivi. Ça fait écho à ce que dit Adèle Haenel. Cette décision de dépublication a été prise trop vite. Quant aux règles qui font qu'un sujet est dépublié, nous n'avons pas assez communiqué sur la dépublication. La dépublication est faite trop vite, trop rapidement. Et ce n'est pas vrai que l'on dépublie dès que l'on a une saisine de l'Arcom. C'est trop aléatoire, trop subjectif, on va y travailler avec Yannick Letranchant. Il faut revoir ces règles de dépublication. »

Et Stéphane Sitbon-Gomez de conclure : « Depuis le 7 octobre, on ne satisfait jamais personne. On est sur un sujet particulièrement tendu. Comme règle, nous ne nous fixons ni censure ni autocensure. Notre défense vis-à-vis de l'Arcom, ça va être le principe de carte blanche. »

SNJ CGT FTV : « Avez-vous déjà vu un film avec Adèle Haenel ? On a l'impression que le Groupe France Télévisions est complètement déconnecté de la jeune génération. Si Catherine Deneuve ou Annie Ernaux avait fait cette carte blanche, vous n'auriez jamais osé dépublier. Or, il se trouve qu'Adèle Haenel est l'une des actrices les plus douées de sa génération. Vous vous rendez-vous compte que vous avez dépublié Adèle Haenel ? Ce n'est pas n'importe qui, Adèle Haenel. Enfin, comment avez-vous pris cette décision ? Qui vous a conseillé ? On parle avec qui pour décider de dépublier ? La présidente Delphine Ernotte était avec vous pour prendre cette décision ? »

Stéphane Sitbon-Gomez : « Bien sûr, j'ai vu tous les films d'Adèle Haenel. Comment on prend la décision ? La présidente Ernotte n'a pas participé à cette décision. La responsabilité éditoriale, c'est à moi seul que ça incombe. Ce n'est pas une question d'âge. J'ai 18 mois d'écart avec Adèle Haenel. J'ai été à l'initiative de la production de ses films. On a été relais quand elle a mis en cause Christophe Ruggia. On est engagés dans les combats qu'elle a pu porter. »

Pascal Doucet-Bon : « On ne peut pas dépublier sans explication. C'est la règle de déontologie. Le blocage vient du service juridique. Quand il y a des dépublications, c'est souvent parce qu'il y a un problème de droit. »

Stéphane Sitbon-Gomez : « Il y aura d'autres dépublications, mais elles ne peuvent pas être soumises à une telle subjectivité comme aujourd'hui. Il faut préciser le cadre. »

SNJ CGT FTV : « Il y a un conflit de générations qui nous dépasse. Cela montre aussi la fragilité de FranceTV face aux réseaux sociaux. »

Stéphane Sitbon-Gomez : « Tout le monde est pris dans cette tempête des réseaux sociaux. On a un problème de vitesse et de rythme. Il faudrait s'adresser davantage au public, on est en train de bâtir cette réponse-là. »

Un sapin encombrant sur franceinfo, canal 16

Le SNJ est revenu sur la décision de la direction de permettre à Charles Sapin, journaliste de *Valeurs actuelles*, de participer à un débat sur une antenne du service public, en l'occurrence sur franceinfo, canal 16.

Stéphane Sitbon-Gomez : « *Ce n'est pas une question taboue. Je ne suis pas favorable aux éditos confiés à d'autres personnes qu'à nos journalistes. Dans "C'est à Vous", le billet de Patrick Cohen est un billet d'humeur. On doit être prudent quand les journalistes portent des opinions.*

Le choix fait sur franceinfo, canal 16, avec Charles Sapin est assumé parce qu'il est en face de Rokhaya Diallo, présidente de "Politis". Dans le cadre de cet espace de contradiction, il est présent sur nos antennes. Pour moi, cela n'a rien à voir avec la situation de Radio France. »

Les syndicats évoquent le fait qu'il représente un journal multi-condamné, notamment pour incitation à la haine raciale.

Stéphane Sitbon-Gomez prend, lui, exemple sur Éric Zemmour, multirécidiviste.

SNJ CGT FTV : « *Précision ! Lorsqu'il a été condamné, Éric Zemmour n'était pas présent sur les antennes de FTV. »*

Stéphane Sitbon-Gomez : « *Je vous mets en garde sur le fait que l'on ne puisse plus travailler avec aucun média condamné. Il faut qu'on fixe des règles. »*

Intelligence artificielle

Le SNJ CGT FTV a souhaité interroger la direction sur la charte d'utilisation de l'intelligence artificielle.

Yannick Letranchant : « *Sur l'IA, une réflexion est en cours pour une charte. L'IA doit être un outil à notre disposition. »*

Pascal Doucet-Bon : « *La charte est prête depuis plusieurs mois, Delphine Ernotte veut qu'elle soit présentée aux syndicats. »* Reste à savoir quand cette charte sera présentée...

Paris, le 6 octobre 2026